



## Répartition du solde créditeur lors de la vente d'un bien

Par **papanicolaou**, le **18/07/2014** à **18:58**

Bonjour, Mon fils est marié sous le régime de la séparation de bien. Lors de l'achat de sa maison nous lui avons fait une donation de 60.000€ (avec document fiscal de donation) qui ont été apportés pour l'achat avec un prêt bancaire. Il divorce lors de la vente du bien au moment de la répartition du solde créditeur après règlement du prêt restant... Je l'ai informé que les 60.000 € lui revenaient intégralement et que seul de différentiel restant doit être divisé en deux.

De plus il laisse la voiture dont il a assuré les règlements du crédit à partir de son compte pro. J'ai financé il y a 2 ans pour 19.800 € de travaux dans leur maison (factures à mon nom, règlement par mes soins... Dois-je aussi les abandonner... Mon fils à peur des difficultés pour la garde de notre petite fille le divorce n'étant pas jugé. Que conseiller ?

Merci de vos conseils.

Cordialement.